

COMMUNIQUÉ CFTC

DES PROPOSITIONS DE LA CFTC REPRISES DANS LA CONFÉRENCE DU DIALOGUE SOCIAL

Le nouveau Premier ministre recevait ce matin les partenaires sociaux afin de définir le calendrier social des mois à venir. Dans un climat de travail et d'écoute, Jean Castex a donné raison à plusieurs demandes de la CFTC.

Retraites : La CFTC le redit : elle est favorable à un système universel en point comme pour l'AGIRC ARRCO. Ce système peut réduire les inégalités et les injustices que creuse le système d'aujourd'hui.

Toutefois, pour la CFTC remettre ce débat si clivant sur la table des négociations allait à l'encontre de l'unité nationale que demande la période. Elle salue donc la décision de reporter la reprise des négociations à 2021.

Assurance chômage : La CFTC (non favorable à la réforme de 2019) demandait depuis le début de la crise du COVID (et ses conséquences sur le marché de l'emploi) un gel des mesures déjà effectives et celles devant se mettre en place au 1^{er} septembre 2020. Le Premier ministre s'y est engagé, au moins jusqu'à janvier prochain.

Télétravail : Le Premier ministre a invité les partenaires sociaux à ouvrir une négociation sur le sujet. La CFTC, qui réclame depuis plusieurs années un Accord National Interprofessionnel (ANI), se félicite de cette décision qui impactera de nombreux Français. Cet accord devra sécuriser autant les salariés que les entreprises.

Plan jeunes : La CFTC avait demandé que « les jeunes » soient l'une des priorités du gouvernement. Le fait que les premières négociations qui s'ouvrent la semaine prochaine les concernent, atteste de cette volonté. La CFTC veillera à ce que chaque jeune puisse se retrouver dans l'un des dispositifs qui naîtront de la négociation.

Relance et emploi : La CFTC adhère au caractère prioritaire de la relance de l'économie et du maintien de l'emploi. Toutefois, les contours du plan de relance sont toujours flous. Les crédits alloués dépendront aussi des tractations qui s'ouvrent aujourd'hui à Bruxelles.

Mais la relance doit aussi passer par le **pouvoir d'achat**, et notamment celui des plus modestes qui ne sont pas les moins utiles comme l'a démontré la période de confinement.

C'est pourquoi la CFTC a demandé que soit reconnue comme priorité, la reconnaissance des **métiers à forte valeur sociale ou sociétale**.

Les personnels hospitaliers ont eu leur Ségur, mais quid des éboueurs, caissières, livreurs, et tous ces travailleurs redevenus subitement indispensables après avoir été ignorés des années durant ? Les deuxièmes et troisièmes lignes ne doivent pas être oubliées, et leur cas doit faire partie intégrante des négociations à venir. La CFTC a fermement insisté sur ce point auprès du Premier ministre.